

Décision

Générale

colonial

Décision n° 13-11-1905 relative à la reprise de ses fonctions de secrétaire général, par intérim, par A Antonetti, gouverneur par intérim.

n° 13-11-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 octobre 1905

Numéro JO
n° 108 du 01/11/1905

Date du numéro
1 novembre 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision de ce jour fixant la date de la prise de service de M. Ormières ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Antonelili, secrétaire général, par intérim, cessera, à compter du 15 octobre 1905, de remplir les fonctions du Gouverneur par intérim.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.